



Grenoble, le 17 juillet 2014

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Passage du Tour de France dans le Luitel

La préfecture de l'Isère vous informe que lors de l'étape du vendredi 18 juillet 2014 (St Etienne/ Chamrousse), le parcours du tour de France empruntera la RD111 en limite de la réserve naturelle du Luitel, sur une distance de 500 mètres.

Compte tenu de la spécificité du site, en accord avec l'organisateur, toutes les précautions et mesures adaptées ont été prises pour éviter au maximum les nuisances.

### Mesures :

- Afin d'éviter toute pollution en amont du lac Luitel, le stationnement des véhicules sera interdit depuis le virage du Luitel jusqu'à l'amont de l'ouvrage de répartition des eaux.
- Des barrières seront être mises en place pour empêcher le public d'accéder à :
  - \* L'ouvrage de répartition et sa buse à l'aval de la route
  - \* L'ouvrage de décantation et les deux buses à l'aval de la route
  - \* A l'amont et aval de l'entrée d'eau dans le lac Luitel
- Le stationnement et la circulation des véhicules (hors véhicules de sécurité et de police) seront strictement interdits entre le croisement de la RD111 et la RD113 et le lieu-dit « la Croix de Séchilienne dès la veille au soir de l'étape jusqu'au lendemain de la course
- Afin de respecter les dispositions du décret ministériel portant création de la réserve naturelle du lac Luitel (Isère), qui prévoit l'interdiction de camper sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri sur toute la zone de la réserve, des barrières et des forces de l'ordre seront mobilisées aux deux extrémités du tronçon considéré.
- Une sensibilisation renforcée du public par les équipes de l'Agence Régionale pour l'Environnement sera effectuée en amont du passage de la caravane avec la distribution de sacs poubelles et la création de zones de collecte des déchets. Un renfort sera assuré par l'Assemblée des Départements de France avec distribution de sacs poubelles et passage de la balayeuse entre la caravane et la course.

### CONTACT PRESSE



04.76.60.48.07



04.76.60.32.37



communication@isere.pref.gouv.fr

- la commune de Chamrousse accordera son soutien afin d'appuyer le nettoyage spécifique dans la zone traversée.
- Il sera interdit à la caravane publicitaire de distribuer des cadeaux publicitaires contenant du papier (journaux, livret, coupon, tracts commerciaux), d'en dessous du virage du Luitel jusqu'au niveau de l'ouvrage de répartition des eaux.
- L'utilisation d'instrument sonore sera strictement interdit le long de ce tronçon.

#### **CONTACT PRESSE**



04.76.60.48.07



04.76.60.32.37



[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)